

Direction générale



**RAPPORT D'ACTIVITE
COMITÉ GENEVOIS POUR L'UTILISATION DU
FONDS ECO-ÉLECTRICITÉ (COGEFÉ)**

2005

Février 2006
CGO/CER/DSR/mds

Eau Énergies Réseaux Environnement

TABLE DES MATIERES

Chapitre	page
1. Introduction	3
1.1. Critères de sélection	4
2. Programme de mesures 2004	5
2.1. Mesure n°1-2004 - Revitalisation d'une portion du canal de fuite de Verbois	5
2.2. Mesure n°2-2004 – Passage à castors au barrage du Seujet	6
2.3. Mesure n°3-2004 - France voisine – Asters	6
2.4. Mesure n°5-2004 - Concours COGEFé	7
3. Programme de mesures 2005	8
3.1. Mesure n°1-2005 - Achat de terrains	8
3.2. Mesure n°2-2005 - Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux	9
3.3. Mesure n°3-2005 – Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon	9
3.4. Mesure n°4-2005 - Camp nature	10
3.5. Mesure n°5-2005 – Etude d'aménagement des Berges du Rhône « Au Moulin »	11
3.6. Mesure n°6-2005 – Radeau à sternes à l'Etournel	11
4. Règlement du Fonds Eco-électricité	12
5. Etats financiers 2005	12
5.1. Détail des dépenses 2005	12
5.2. Alimentation du fonds éco-électricité pour 2005	13
5.3. Bilan financier 2005	13
6. Programme des mesures 2006	13

1. INTRODUCTION

Le COGEFé, Comité genevois pour l'utilisation du fonds d'éco-électricité SIG, s'est constitué dans le cadre du développement et de la commercialisation du produit SIG Vitale Vert en 2002.

Il est composé de représentants d'associations environnementales, du Département du Territoire et de SIG. Ses membres sont :

Bureau opérationnel :

- M. C. Grego, président du COGEFé - Direction générale SIG
- M. D. Sidler, secrétaire du COGEFé - Cellule Environnement-Rhône SIG
- Mme N. Faidide, assistante administrative
- Mme M. Degoumois, assistante administrative

Membres avec voix décisionnelles :

Associations

- Mme V. Durouvenoz, Pro Natura – Genève
- M. C. Hayoz, président de la Commission de la Pêche du canton de Genève
- M. R. Perroulaz, WWF-Genève,

SIG

- M. F. Dalang, membre du Conseil d'administration
- M. H. Guinand, SIG – Service de l'environnement
- M. A. Künzi, Société des Forces motrices de Chancy-Pougny

Etat de Genève

- M. G. Dändliker, Domaine Nature et du Paysage
- M. F. Heer, Domaine de l'Eau
- M. A. Wisard, Domaine de l'Eau

Le COGEFé a pour mission de définir et planifier des mesures d'amélioration écologique dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois ainsi que de coordonner et surveiller leur exécution.

Les statuts du COGEFé, qui fixent ses objectifs, établissent sa structure et règlent son fonctionnement, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de SIG dans sa séance du 26 septembre 2002. Ils ont été modifiés en 2005 suite à l'introduction de la Nouvelle Offre Electricité (c.f. chapitre 4).

Ces mesures sont financées par le fonds d'éco-électricité SIG.

Durant l'exercice 2005, le COGEFé s'est réuni en séance plénière à 6 reprises, soit les 21 février, 14 avril, 23 mai, 19 septembre et 31 octobre.

Le présent rapport présente brièvement les actions du Comité, qui au cours de sa 4^{ème} année d'activité ont consisté dans :

- La mise en œuvre et le suivi des mesures précédemment adoptées.
- La définition d'un programme d'actions pour 2005 et le lancement de celui-ci.

La Direction générale de SIG assure la présidence du COGEFé. La Cellule Environnement-Rhône de SIG est chargée de la coordination et du pilotage des mesures adoptées.

1.1. Critères de sélection

Les mesures sélectionnées par le COGEFé doivent répondre aux critères de priorité suivants :

La Simplicité : Les mesures proposées doivent rester relativement faciles à réaliser et ne pas nécessiter d'études approfondies.

Le Pragmatisme : Le lieu, le concept et la méthode de réalisation doivent être clairement définis avant que la mesure soit soumise au COGEFé.

La Visibilité : Le COGEFé favorisera la collaboration avec des associations genevoises et accompagnera les actions par de la communication.

La Rapidité de mise en œuvre : Le COGEFé favorise les projets qui peuvent être mis en œuvre rapidement.

La Valorisation Écologique : Les investissements doivent être réalisés en priorité là où un impact écologique positif est désiré.

Le Principe du Développement Durable : Les investissements doivent souscrire pleinement aux principes du développement durable.

Le Principe de Subsidiarité : Les investissements du COGEFé ne doivent pas servir à réaliser des mesures répondant déjà à des obligations relevant des Services de l'Etat, de SIG. Par contre, ils peuvent le cas échéant venir en appoint de telles mesures afin de les stimuler ou d'en renforcer leur caractère écologique.

Ainsi, les projets adoptés jusqu'à présent peuvent être répartis selon 4 catégories (liste non exhaustive) :

- Renaturation (dont acquisitions de terrains)
- Gestion des espèces
- Intégration des activités humaines aux abords des cours d'eau
- Sensibilisation

2. PROGRAMME DE MESURES 2004

En 2005, les mesures suivantes du programme 2004 ont été continuées ou terminées :

- Revitalisation d'une portion du canal de fuite de Verbois
- Adaptation pour les castors de la passe à poissons du Seujet
- Mesure de réhabilitation d'un affluent du Rhône genevois en France voisine – Asters
- Organisation d'un appel de projets en relation avec l'écologie du Rhône

2.1. Mesure n°1-2004 - Revitalisation d'une portion du canal de fuite de Verbois

Le COGEFé a adopté ce projet test afin d'évaluer le potentiel d'intégration du canal de fuite de Verbois dans le complexe naturel constitué par le Moulin de Vert, les Teppes de Verbois et l'Allondon, l'objectif étant de diversifier les habitats aquatiques aux abords des réserves naturelles sur un tronçon pilote du canal.

Le canal de fuite du barrage de Verbois a été aménagé au début des années 1940, conjointement à la construction du barrage, mis en service en 1944. Ce canal permet l'évacuation des débits turbinés sans rehausser les lignes d'eau ; il permet en outre l'évacuation de la crue millénale.

La Cellule Environnement Rhône (CER) a été mandatée pour effectuer le désenrochement d'un tronçon test du canal de fuite du barrage de Verbois. Afin de mener à bien ce mandat, la CER s'est adjointe les services du bureau Schälchli, Abegg et Hunzinger (SAH) pour dimensionner l'aménagement et du bureau ECOTEC en tant qu'expert biologiste pour les aspects flore et faune.

Les études de faisabilité menées dans le courant de l'année 2004 ont permis la réalisation de cet aménagement en 2005.

Les berges en pentes douces et l'élimination de la digue d'enrochement sur ce tronçon facilitent le transit de la faune à travers le fleuve, dont le castor et le sanglier. De plus, l'aménagement de blocs sans ombrage favorise l'habitat des reptiles, notamment la couleuvre vipérine et diversifient l'écoulement du Rhône en créant des courants de retour propices à la faune piscicole.

Coût total de l'aménagement sur 2004 et 2005 :	CHF 176'718.-
Budget voté en 2004 :	CHF 50'000.-
Budget voté en 2005 :	CHF 26'000.-
Contribution du Service de renaturation des cours d'eau :	CHF 76'000.-
Contribution de SIG :	CHF 24'718.-

Mesure terminée.



août 2005

2.2. Mesure n°2-2004 – Passage à castors au barrage du Seujet

L'autorisation a été octroyée en date du 11 mai 2005 et a été suivie d'une étude complémentaire.

L'exécution de cette mesure est planifiée pour le mois de mars 2006. Elle dépend notamment de la rénovation de la passe à poissons proposée et financée par SIG qui demande quelques compléments d'informations techniques.

Coût total en 2004 : CHF 4'200.-

Coût total en 2005 : CHF 397.-

Budget voté : CHF 50'000.-

Mesure en cours d'exécution

2.3. Mesure n°3-2004 - France voisine – Asters

Les études menées par ASTERS (Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles) dans le cadre d'un projet de nettoyage et de restauration d'une zone alluviale le long de l'Arve se sont concrétisées en 2005 par une série d'actions soutenues par le COGEFé.

Ainsi, un ancien méandre a retrouvé sa connexion avec l'Arve et ses berges ont été réhabilitées. Les rives des anciennes ballastières ont été reprofilées et végétalisées et les terrasses sèches débroussaillées.

Coût total en 2004 : CHF 0.-

Coût total en 2005 : CHF 31'072.-

Budget voté : CHF 30'000.-

Mesure terminée.



Visite du site du COGEFé en novembre 2005



2.4. Mesure n°5-2004 - Concours COGEFé

Parmi les mesures adoptées en 2004, le COGEFé a lancé un concours de projets pour l'amélioration des écosystèmes du Rhône et de ses affluents. Au total, 18 projets de qualité provenant de particuliers, d'étudiants ou d'associations ont été adressés aux organisateurs.

Sur les neuf projets retenus pour une inscription dans le catalogue du COGEFé, quatre projets ont été primés, qui correspondaient précisément aux critères définis : l'efficacité écologique, la faisabilité sur le plan politique et légal, la qualité technique, l'originalité, le coût inférieur à CHF 150'000.-.

La remise des prix a eu lieu le 22 avril 2005.

Le premier prix de 5'000 francs a été attribué à :

- **Yves Scheurer** pour son projet de «Création d'une zone de frayères à truites dans le Rhône urbain». Ce projet pragmatique consistait dans la création de milieux favorisant la reproduction des truites.

2^{ème} position, prix de 3'000 francs :

- **Audrey Greenman, Victor Egger et Sébastien Lauper** pour leur «Projet Trous». Ce projet proposait de diversifier le milieu forestier par le biais de création de clairières («trouées») et de mesures valorisant le bois mort (trous de pics et autres cavités). Les auteurs ont également développé un concept de communication jugé novateur.

3^{ème} position ex æquo, prix de 1'000 francs chacun :

- **Le Jardin Robinson du Lignon** avec le projet «Robin-Topé», qui présentait une dimension sociale et éducative en proposant la création d'un biotope humide du côté du Lignon, s'accompagnant d'un support éducatif pour les enfants.
- **Hélène Weber et Gilles Bütikofer** avec le projet «Plan de gestion des prairies sèches du Vallon de l'Allondon». Ce projet examinait différents problèmes liés aux prairies sèches du Vallon de l'Allondon et développait un concept innovant pour prévenir l'embroussaillage : le pâturage par des moutons.

5 autres dossiers ont été retenus pour une intégration dans le catalogue d'actions du COGEFé et ont reçu une récompense de CHF 500.-.

Coût total en 2004 : CHF 0.-

Coût total en 2005 : CHF 12'500.-

Budget voté : CHF 10'000.-

Mesure terminée.



3. PROGRAMME DE MESURES 2005

Le programme d'investissements adopté par le COGEFé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2005 comprenait les 7 mesures suivantes :

1. Achat de terrains
2. Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux
3. Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon
4. Participation financière à un camp nature
5. Bois de la Grille – Etude d'aménagement des Berges du Rhône « Au Moulin »
6. Radeau à sternes à l'Etournel

3.1. Mesure n°1-2005 - Achat de terrains

Le COGEFé a décidé d'acquérir des parcelles en bordure du Rhône, sur la commune de Chancy dans le but de créer un milieu tampon favorable et prévenir l'érosion de la berge. L'offre publique d'achat suivante est parue dans la FAO n° 1996 du 19 octobre 2005 :

A vendre

(Offre publique d'achat)

Parcelle agricole N° 1570, située en bordure du Rhône d'une surface de 4235 m², commune de Chancy/Genève.

Dans le cadre du programme de « Protection et sécurisation des rives du Rhône », l'Etat de Genève se porte acquéreur de la parcelle 1570 de la commune de Chancy pour le prix de CHF 5.-/m².

Offre publique d'achat.

Conformément à la législation agricole cette opération est soumise à Offre publique d'achat ».

Les offres doivent être adressées dans les 30 jours, par courrier recommandé, à l'Etude de Me Pierre Natural, notaire, 9 place du Molard, case postale 3452, 1211 GENEVE 3

Le montant de la transaction devrait se situer en dessous de CHF 25'000.- (y compris frais de notaire), soit en dessous du budget prévu. La procédure suit son cours.

Coût total en 2005 : CHF 0.-

Budget voté : CHF 60'000.-

Mesure en cours d'exécution

3.2. Mesure n°2-2005 - Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux

Afin d'intégrer des infrastructures industrielles dans l'environnement, le COGEFé a décidé de végétaliser la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux située au bord du Rhône.

Sur la base de la première mesure réalisée en 2004, qui a permis de végétaliser la toiture du quai de chargement des barges, l'unité Construction de SIG coordonne cette mesure prévue pour le printemps 2006.

Coût total en 2005 : CHF 0.-

Budget voté : CHF 50'000.-

Mesure en cours d'exécution.



3.3. Mesure n°3-2005 – Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon

Le COGEFé a mandaté la Cellule Environnement Rhône afin d'étudier l'opportunité de désenrocher la berge en rive droite du Rhône à l'embouchure de l'Allondon.

Il en ressort que la fonction écologique actuelle du site de l'embouchure de l'Allondon est jugée plutôt satisfaisante par les autorités cantonales compétentes. Le gain écologique du désenrochement de la berge sur une certaine distance a été démontré, mais le coût total des travaux, notamment à cause de la présence de câbles moyenne tension, reste pour l'instant trop élevé.

Les montants engagés et non facturés relatifs à l'étude s'élèvent à CHF 6'000.-.

En conclusion, la mesure est gardée au catalogue des mesures du COGEFé bien que la réalisation de cet aménagement nécessite une étude plus approfondie incluant les aspects hydrauliques et environnementaux à partir d'objectifs préalablement définis par les services cantonaux et les autres parties prenantes.

Coût total en 2005 : CHF 0.-

Budget voté : CHF 30'000.-

Mesure suspendue.



3.4. Mesure n°4-2005 - Camp nature



Cette mesure a été proposée et réalisée par le secteur jeunesse du WWF Genève, dans le cadre d'une convention de subventionnement par le COGEFé.

Son objectif était de faire découvrir et connaître la nature et son environnement aux enfants de 6 à 12 ans et de les sensibiliser aux questions environnementales actuelles.

2 types d'activités étaient proposées :

- Les sorties Panda Club, portant principalement sur la découverte des milieux naturels, les plantes et les animaux au travers d'observations, de jeux et de récits.
- Le Pandaéré : une semaine organisée sur les thèmes du Rhône et de l'énergie avec notamment des observations des radeaux à sternes, une descente en mouette sur le Rhône, une journée consacrée au thème de la pêche, etc.

Au total 168 journée/enfant ont été organisées.

Coût total en 2005 : CHF 5'000.-

Budget voté : CHF 10'000.- sur 2 ans (2005 et 2006)

Mesure terminée.



3.5. Mesure n°5-2005 – Etude d'aménagement des Berges du Rhône « Au Moulin »

En collaboration avec la Commune de Vernier, le COGEFé a mandaté la société Urbaplan pour mener une étude visant à mieux protéger le Bois de la Grille et à aménager des espaces de détente et loisirs au Bois des Frères. Cette étude s'inscrit dans un concept global développé dans le plan directeur de la Commune de Vernier.

Sur la base de cette première étude, le COGEFé a décidé d'inscrire cette mesure au catalogue en vue de sa réalisation. Des discussions sont en cours avec la Commune de Vernier pour la réalisation du projet.

Coût total en 2005 : CHF 9'294.-
Budget voté : CHF 20'000.-

Mesure en cours d'exécution



3.6. Mesure n°6-2005 – Radeau à sternes à l'Etournel



Afin de diversifier et augmenter les sites potentiels de nidification des sternes, le Parc naturel régional du Haut-Jura a sollicité le COGEFé afin de mettre en place un radeau à sternes dans l'étang de l'Etournel, semblable à ceux présents dans la retenue de Verbois.

La Sterne a été observée à plusieurs reprises pêchant ou s'accouplant sur le site de l'Etournel, où tous les milieux susceptibles de l'accueillir pour nicher (ilots de graveleux notamment) ont disparu sous la végétation ou ont été détruits par les corrections des rivières et la pollution des eaux.

Ainsi, avec la collaboration de M. Landenbergue, Président de l'Association Nos Oiseaux et de l'entreprise Rampini, un radeau a été mis à l'eau au mois de juin 2005.

La somme convenue de CHF 30'000.- a été engagée par le Parc naturel régional, la subvention n'a pas encore été versée par le COGEFé car les conditions de la convention de subvention ne sont pas encore toutes remplies.

Coût total en 2005 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 30'000.-

Mesure en cours d'exécution.



4. RÈGLEMENT DU FONDS ECO-ÉLECTRICITÉ

Suite au lancement de la Nouvelle Offre Electricité, le règlement du financement du Fonds a été modifié en 2005 comme suit :

Le Fonds éco-électricité est alimenté de la manière suivante :

- 0,1 ct par kWh produit par la (les) centrale(s) hydroélectrique(s) certifiée(s) *naturemade star* située(s) dans le bassin hydraulique du Rhône ou de l'Arve genevois ;
- 0,9 ct par kWh qui provient de la (des) centrale(s) hydroélectrique(s) mentionnée(s) ci-dessus et qui approvisionne le produit SIG Vitale Vert.

Par conséquent, le fonds est alimenté par les centrales sises à Genève et labellisées *naturemade star*.

5. ETATS FINANCIERS 2005

5.1. Détail des dépenses 2005

n° mesure et année	Intitulé de la mesure	Participation du COGEFé	Participation % du total	Dépenses 2004	Dépenses 2005	Total actuel	Statut de la mesure
1.2004	Revitalisation d'une portion du canal de fuite de Verbois	76'000	COGEFé 43 % SIG 14 % Domeau 43%	13'825	162'893	176'718	Terminée
2.2004	Passage à castors au barrage du Seujet	50'000	100%	4'200	397	4'597	En cours
3.2004	France voisine - Asters	30'000	100%	0	31'072	31'072	Terminée
5.2004	Concours COGEFé	10'000	100%	0	12'500	12'500	Terminée
1.2005	Achats de terrains	60'000	100%	-	0	0	En cours
2.2005	Végétalisation bâtiment eaux usées	50'000	100%	-	0	0	En cours
3.2005	Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon	30'000	100%	-	0	0	Suspendue
4.2005	Camp nature	10'000	100%	-	5'000	5'000	1 ^{ère} tranche ok
5.2005	Etude d'aménagement des Berges du Rhône « Au Moulin »	20'000	COGEFé 50% Commune de Vernier 50 %	-	9'294	9'294	Terminée
6.2005	Radeau à sternes à l'Etournel	30'000	100%	-	0	0	Terminée
Totaux		366'000		18'025	221'156	239'181	

5.2. Alimentation du fonds éco-électricité pour 2005

En 2005, le barrage du Seujet a produit 21'829'000 kWh, ce qui a généré un apport au Fonds d'un montant de 218'290 CHF (1 ct/kWh).

5.3. Bilan financier 2005

Bilan 2005

Actif		Passif	
Solde à nouveau	237'436	221'156	Dépenses
			soit 14'294.- pour les mesures 2005
Apports provenant des ventes de l'année 2005 (kWh)	218'290		et 206'862.- pour les mesures 2004
Participation reçue	24'718		
		259'288	Dotations du fonds au 31 décembre 2005
	480'444	480'444	

6. PROGRAMME DES MESURES 2006

Le programme d'investissement adopté par le COGEFé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 février 2006, comprend les douze mesures suivantes :

- Participation financière pour la publication du bulletin de « La Libellule »
- ASTERS – réalisation d'un petit ouvrage hydraulique sur un étang
- Passage à amphibiens - Réaliser des connexions entre les biotopes afin de maintenir et favoriser les amphibiens.
- Prés de Villette – Participation financière pour aménagements ponctuels supplémentaires au sein de la réserve.
- Etude pour aménagements ornithologiques à la Pointe-à-la-Bise
- Robin-Toppe - Création d'un biotope humide & développer un support éducatif.
- Berges du Rhône entres les Nants de la Noire et des Avanchets
- Amélioration du Bief Tabary
- Passe à castors à Verbois
- Projet Trou - Création de gîtes pour des espèces utilisant un trou, diversifier le milieu forestier.
- STEP d'Aire – réhabilitation d'un chemin piétonnier
- Financement pour une étude pour le réaménagement d'un chemin de randonnée le long du Rhône

Damien Sidler
Cellule Environnement Rhône
Secrétaire du COGEFé

Christian Grego
Responsable Développement durable
Président du COGEFé